

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le 22 novembre

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 6.11.2024

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Christel PERSONNE, Dany BRICOU ;

Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Jean-Luc GUERAIN, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT.

Etaient absents excusés :

M Sébastien BELAUD a donné procuration à M Christophe JOFFRIT

M Sébastien WATRIN a donné procuration à M Luc LAPEYRE

Mme Caroline ROCHER a donné procuration à Mme Dany BRICOU

M Grégory TREFFOT a donné procuration à Mme Roselyne DEMION JACINTO

M Vincent PALLUAU a donné procuration à M Yannick MÉCHIN

David BAUDOUIN, Nicolas BITTARD

Secrétaire :

M Yannick MÉCHIN a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

-Virement de crédits

-Délibérations :

Ouverture de poste, réévaluation des loyers, remboursement frais mission, demande de subvention DETR Défense incendie, achat partie chemin rural Argentière, convention Animal'Or, mission délégué RCPD

-Point financier : Etude de devis, logement Epicerie

-Présentation projet ALCOME

-Calendrier Trame Peleboise

-Bilan Fête des Champignons

-Questions diverses :

Point Adressage, services civiques, repas des aînés, bilan 14 juillet, raccordement fibre écoles, point Ecole.

Suite aux décès de M Goudeau et Mme Bazerque, Mme la Maire fait part de la réception des cartes de remerciements pour l'envoi des gerbes.

I Virement de crédits :

Mme la Maire fait savoir qu'un virement de crédits est nécessaire du chapitre 011 Charges à caractère général au chapitre 012 Charges du personnel d'un montant de 24000 €.

Avis favorable du conseil municipal.

II Délibérations :

*Ouverture de poste :

Mme la Maire fait savoir qu'un agent de la commune est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne émis par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Elle propose au conseil municipal l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise pour nommer l'agent concerné sur ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette ouverture de poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote à M-L : Pour 14 Contre 2 Abstention 0

*RIFSEEP :

Mme la Maire fait savoir qu'il faut intégrer le cadre d'emploi d'agent de maîtrise au RIFSEEP. Avis favorable du conseil municipal

Vote à M-L : Pour 14 Contre 2 Abstention 0

*Réévaluation des loyers pour 2025 :

Mme Dany BRICOU ne prend pas part au vote.

Mme la Maire rappelle qu'en 2023 et 2024, les réévaluations des loyers avaient été gelées. Elle demande s'il faut reconduire cette disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide ne pas reconduire cette disposition pour 2025.

Vote à M-L : Pour 14 Contre 0 Abstention 1

*Demande DETR :

Mme la Maire présente les devis d'installation de réserves incendie pour les lieux-dits de la Grange d'Oiré/la Guittonnerie. Elle fait savoir que ces travaux peuvent obtenir une DETR. Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine, à l'unanimité, l'acquisition et la pose d'une citerne pour les lieux-dits de La Guittonnerie/La Grange d'Oiré, pour un montant de 12134.11 € ht.

Le coût des travaux sera financé à hauteur de 40 % par la DETR et le solde pris sur les fonds propres de la collectivité.

Il charge Mme la Maire de déposer un dossier de demande de DETR et lui délègue son pouvoir de signature pour mener à terme ce dossier.

*Remboursement frais de déplacement :

-Congrès des Maires :

Mme la Maire fait savoir que suite à la décision de participer au congrès des maires de France en novembre 2024, l'achat des billets de train nécessite une prise en charge directe par paiement par CB afin d'acheter des e-billets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que les frais de déplacement soient pris en charge par la collectivité, autorise Mme la Maire à acheter les billets de train nécessaires et entérine le remboursement au profit de Mme la Maire du montant des e-billets soit 231 €.

Mme la Maire ne prend pas part au vote.

-Visite du Sénat :

Mme la Maire fait savoir que suite à la décision d'aller visiter le Sénat en février 2025, l'achat des billets de train nécessite une prise en charge directe par paiement par CB afin d'acheter des e-billets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que les frais de déplacement soient pris en charge par la collectivité, autorise Mme la Maire à acheter les billets de train nécessaires et entérine le remboursement au profit de Mme la Maire du montant des e-billets soit de 1349.76 €.

Mme la Maire ne prend pas part au vote.

*Déplacement chemin rural impasse des Courtettes :

Le conseil municipal décide de procéder au déplacement du chemin rural situé à l'extrémité de l'impasse des Courtettes.

Les frais de géomètre et de notaire liés à la création de la nouvelle voie suite au déplacement du chemin rural de la parcelle AZ 386 sont pris en charge par la commune de Prailles la Couarde.

Nous avons proposé l'achat de la parcelle AZ 386 pour un montant de 100€ au propriétaire de la parcelle qui a accepté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AZ 386 pour le montant de 100 €.

*Convention Animal'Or :

Mme la Maire fait savoir qu'Animal'Or a proposé une nouvelle convention de fourrière canine à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme la Maire à signer la convention de fourrière canine avec une participation financière d'1,50 € Ttc par habitants et par an.

*Mission Délégué de la Protection des Données :

Mme la Maire fait savoir que l'attributaire de l'accord-cadre, réalisé par le CDG, est la société DATA VIGI PROTECTION d'Abbeville (80) pour un montant de 340 € annuel pour les communes de – de 1000 habitants.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Décide d'adhérer à l'accord cadre concernant la mission d'accompagnement en qualité de délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD proposé par la Centrale d'achat du CDG79,
- Prend acte du taux de commissionnement de 12 % par an au profit du CDG79,
- Autorise la Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment le bulletin d'adhésion annexé à la présente délibération,
- Autorise la Maire à signer tout document relatif au marché d'accompagnement en qualité de délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données.

III Point financier :

Mme la Maire présente les états des crédits en section d'investissement et de fonctionnement en dépenses et en recettes.

*Mme la Maire propose que soit étudiée la possibilité d'aménagement du logement de l'épicerie. Avis favorable à cette proposition ; Contact sera pris avec M Marc Jonghmans.

*Mme la Maire demande s'il faut étudier l'aménagement du logement de l'école maternelle en MAM. Il est décidé de faire paraître une annonce pour savoir si des personnes seraient intéressées par la création d'une MAM.

*En cas de fermeture de classe, Mme la Maire soumet l'idée de transférer la bibliothèque dans l'école primaire.

*Etudes de devis :

Mme la Maire présente plusieurs devis :

-Géomètre pour la réalisation du plan topographique de l'ensemble de l'espace communal à La Couarde pour un montant de 4464 €.

- Signalétique plans d'intervention et d'évacuation sécurité incendie salle des fêtes, école maternelle et primaire de Prailles pour un montant de 2 745.36 € Ttc.

- Panneaux « Boue » à mettre à disposition aux agriculteurs d'un montant 313.24 € Ttc.

- Toiture du petit gîte d'un montant de 17 558.86 €.

- Fenêtre salle de bains, toilette logement locatif d'un montant de 1592.74 € Ttc.

Avis favorable du CM pour l'ensemble des devis présentés.

IV Présentation ALCOME :

M Méchin présente le projet ALCOME qui consiste à récupérer les mégots dans des cendriers spécifiques pour les recycler au lieu de les mettre avec les ordures ménagères.

La commune de la Mothe St Héray s'est associée à ce projet mais d'autres communes peuvent rejoindre le dispositif.

Des cendriers pourraient être installés à la Maison Peleboise et à la salle des fêtes de Prailles.

Un soutien financier est versé aux communes rurales à hauteur du 0.50 € ct/habitant/an.

Une dotation de 50 cendriers de poche ainsi que des supports de sensibilisation sont mis gratuitement à disposition des collectivités.

La commune doit respecter les engagements suivants :

*Réaliser un état des lieux

*Déployer un plan de communication

*S'engager à travailler sur le volet répression (ex : prendre un arrêté d'interdiction de jeter les mégots sur la voie publique)

*Produire un bilan communal annuel

Après avoir pris connaissance de toutes les informations, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme la Maire à signer la convention avec ALCOME.

V Calendrier AO Trame Peleboise :

Mme la Maire présente les dates retenues :

*Remise des plis le 28.11 à 12h.

*Ouverture et analyse des dossiers : 3/12 à 14 h

*Commission AO avec l'architecte le 4/12 à 15 h.

*Visite des entreprises retenues le 12/12 avec l'architecte

VI Bilan fête des champignons :

Mme Frappier présente le budget prévisionnel d'un coût de 4961 € et le réalisé pour un coût de 4290 € comprenant la communication, l'animation et les frais de bouche.

Mme Frappier fait savoir que pour la fête des champignons 2025 ce sera l'APE qui tiendra la buvette.

Il est prévu de contacter la compagnie OPUS de Niort pour le spectacle.

Le parking handicapé devra être positionné dans un lieu plus accessible.

VI Questions diverses :

*Point adressage : les courriers avec les nouvelles adresses ont été envoyés. Les modifications sont en cours.

*Services civiques : Mme Grolleau fait savoir que les jeunes retenus n'ont pas de permis de conduire ce qui les empêche de commencer leur mission sur la commune mais aussi à l'EHPAD.

*Repas des aînés : Quelques inscriptions sont enregistrées à ce jour. Le menu n'est pas encore établi. Il est prévu une prestation de la chorale de François.

Il faudra prévoir une vingtaine de paniers de Noël à distribuer entre le 16 et 20 décembre.

*Bilan du 14 juillet : la réunion est prévue le 25/11 à 18 h 30 à la cantine de La Couarde.

*Raccordement Fibre école : Mme Rocher étant absente le sujet est reporté.

*Point école : Mme la Maire fait savoir qu'au vu des effectifs une classe sera sûrement fermée l'an prochain.

Afin d'éviter un espace séparé (classe indépendante), et il serait plus cohérent de proposer au SIVOS la fermeture du lieu à Prailles.

Mme la Maire fait savoir également que le fonds d'amorçage versé pour compenser le coût des APS va sûrement être supprimé.

Se pose alors la question de savoir s'il faut continuer les APS sans le fonds d'amorçage.

Mme la Maire fait savoir qu'elle n'envisage pas de réduire la qualité des prestations pour les APS mais cela augmentera forcément le coût pris en charge par le SIVOS.

La décision à prendre sera donc de maintenir ou non la semaine des 4.5 jours d'école.

*Plan Communal de Sauvegarde : Un ajout pour la conservation des archives doit être inscrit ; RDV le 27.11 à 17 h pour mettre à jour le fichier.

*M Patrice Fouché, maire de Fressines, propose qu'une partie des fonds consacrés au projet de territoire intercommunal soit réorientée vers l'accompagnement pour l'aménagement de nos emplacements pour nos bacs de collecte et donc l'embellissement de notre territoire.

Il fait savoir que la commune de Fressines déposera un dossier pour obtenir un fonds de concours sur l'enveloppe dédiée au projet de territoire.

Après discussion le conseil municipal décide d'appuyer cette proposition auprès de la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour la commune de Prailles la Couarde.

*Livre sur le Poitou Protestant :

Mme Frappier fait savoir que Mme Nathalie Gaillard a écrit un livre sur le Poitou Protestant. Elle propose l'organisation une rencontre à la MPP pour faire connaître l'ouvrage.

*Réunion PLUI H : elle est prévue vendredi 6/12 à 17 h à Prailles.

*Calendrier à retenir :

-Prochains CM : 31/01 – 21/02 – 28/03 – 11/04 vote du BP

-Conseil de village : 5/04 Argentière, 28/06 le bourg de Prailles, 27/09 le bourg de La Couarde

-Ekosentia : Restitution des dossiers : jeudi 12/12 à 18 h à salle des fêtes de Prailles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,